

HEPATITE FULMINANTE APRES ADMINISTRATION D'UNE SOLUTION CONTENANT DU FRUCTOSE CHEZ UN ENFANT ATTEINT DE FRUCTOSEMIE

Le Centre Belge de Pharmacovigilance a été récemment informé de la survenue d'une hépatite fulminante d'évolution fatale chez un enfant de 18 mois, après administration d'une solution contenant du glucose et du fructose (MULTION NORMAL). Cet enfant avait été admis à l'hôpital pour un syndrome fébrile avec convulsions. A l'admission, les valeurs des enzymes hépatiques et de la glycémie étaient normales. Une hépatite virale a pu être exclue. Des examens post mortem ont révélé une fructosémie congénitale.

La fructosémie congénitale ou intolérance héréditaire au fructose est une affection métabolique liée à l'absence d'une enzyme, dont le taux de prévalence à la naissance est d'environ 1/20.000, selon une évaluation faite en Suisse. Elle peut se manifester dès le premier âge et, cliniquement, on peut observer, après ingestion d'aliments contenant du fructose, des vomissements et une hypoglycémie avec parfois sudation et tremblements. Une hépatomégalie, une cirrhose et des troubles rénaux peuvent survenir lors d'ingestion prolongée de fructose.

Les patients atteints de cette affection ont généralement tendance à refuser ou à éviter l'absorption d'aliments contenant du fructose, ce qui peut rendre leur affection asymptomatique et en retarder le diagnostic. D'autre part, même si le diagnostic a été posé antérieurement, celui-ci n'est pas nécessairement connu au moment où une perfusion est mise en place en urgence. Aussi, depuis les années 60, plusieurs cas, parfois mortels, de perfusions de fructose ou de sorbitol (qui est métabolisé en fructose) ont été rapportés chez des patients intolérants au fructose. Chez ces patients, la toxicité est essentiellement hépatique, en raison de l'accumulation intracellulaire de fructose-1-phosphate.

En pratique, il est quasi impossible d'éliminer tout risque de perfusion de fructose ou de sorbitol à des patients intolérants au fructose. A moins qu'une intolérance au fructose n'ait été formellement exclue, il est recommandé, spécialement en pédiatrie, d'éviter la perfusion de préparations contenant du fructose ou du sorbitol.

Erratum

Dans le communiqué par le centre de Pharmacovigilance « **Plantes chinoises et carcinome urothélial** » paru dans les Folia de novembre 2000, il est mentionné que la délivrance de médicaments à base de *Magnolia officinalis* est interdite. Cette interdiction a en fait été levée voilà environ deux ans. La délivrance de médicaments contenant *Aristolochia fangchi* et *Stephania tetrandra* reste cependant interdite.